

APPEL À PROJETS PLAN DE RELANCE MESURE 4 VOLET B

PLAN DE SOUTIEN AUX ANIMAUX ABANDONNÉS OU EN FIN DE VIE

COMMUNICATION À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS



C'EST QUOI ?

510 000 € du Plan de relance alloués à la Guyane (dont 300 000€ réservés à un projet de grande ampleur porté par la SPA) pour les actions en faveur des animaux abandonnés ou en fin de vie via un **appel à projets régional** lancé le 22/02/2021 par la DGTM-DEAAF.

POUR QUELS PROJETS ?



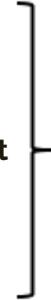
Construction d'un nouveau refuge



Extension/rénovation de refuge existant



Campagne de stérilisation



Pour les carnivores domestiques (chiens, chats, furets) et les équidés

POUR QUELS PORTEURS DE PROJETS ?

Associations de protection animale locales pouvant justifier de plus d'un an d'existence depuis leur déclaration au registre des associations.

QUELS FINANCEMENTS ?

Dépenses éligibles :

Construction d'un nouveau refuge



Extension de refuge existant



Rénovation de refuge existant



Campagnes de stérilisation



Attention, les achats de véhicules et d'alimentation, les dépenses immatérielles et les frais de fonctionnement ne sont pas éligibles.

Taux d'aide maximum : 50% pour les honoraires vétérinaires et 100% pour le reste

Aide minimum : 2 000€ / **Aide maximum** : 300 000€

Financements attribués sous forme d'arrêté de versement ou de convention.

COMMENT ?

Pour postuler :

1. Construction ou extension/rénovation d'un refuge

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-mesure-4-animaux-domestiques-refuges>

2. Campagnes de stérilisation

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/plan-de-relance-mesure-4-animaux-domestiques-sterilisation>

Examen des candidatures **au fil de l'eau jusqu'au 15 octobre 2022**

CONTACT

planderelance.daaf973@agriculture.gouv.fr en précisant "PDR 2021- animaux domestiques" dans l'intitulé du mail